

Pourquoi la Fondation Kephas

Les prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre sont associés à un titre tout particulier aux missions que Jésus-Christ a confiées à son Église, ainsi que le rappelait Pie XII dans *Mystici Corporis* : Notre Seigneur en effet « a communiqué aux Apôtres et à leurs successeurs un triple pouvoir : celui d'enseigner, celui de gouverner et celui de mener les hommes à la sainteté ; ces pouvoirs [...] constituent la loi fondamentale de toute l'Église ».

« Aujourd'hui, en pleine urgence éducative, le munus docendi de l'Église, exercé de façon concrète à travers le ministère de chaque prêtre, apparaît particulièrement important », relevait Benoît XVI lors d'une audience le 14 avril 2010. Et d'insister : « Dans la préparation attentive de la prédication [...], dans l'effort de formation catéchétique, dans les écoles, dans les institutions académiques et, de manière particulière, à travers ce livre non écrit qu'est sa vie même, le prêtre est toujours "professeur", il enseigne. »

« Diviser la Vérité dans son enseignement : voilà ce qui, pour l'enfant ou l'adolescent, serait psychologiquement destructurant, moralement pervers et métaphysiquement faux. »

Cette situation d'urgence éducative mentionnée par Benoît XVI, les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre en font l'expérience quotidienne : ils constatent, comme beaucoup de leurs paroissiens pères et mères de famille, la dégradation du système scolaire, ses difficultés à transmettre le savoir, souvent même dans ses aspects les plus élémentaires (lecture, calcul, orthographe), son incapacité à transmettre une culture qui dépasse la simple technique, son refus de prendre en compte l'intégralité de la personne humaine à éduquer, à élever au sens originel du mot. Plus grave enfin, son refus de Dieu, traduit par une volonté revendiquée d'isoler le domaine de la foi de celui de la vie publique, introduisant ainsi une dichotomie préjudiciable dans l'esprit et la vie concrète des enfants et des jeunes.



par
l'abbé
Paul Giard

L'abbé Paul Giard est le dirigeant de la Fondation Kephas et le directeur académique de l'Institut Croix des Vents à Sées (Orne).

« Il est nécessaire, rappelait pourtant le pape Pie XI dans *Divini illius magistri*, que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programme et livres, en tout genre de discipline, soient régis par un esprit vraiment chrétien, sous la direction et la maternelle vigilance de l'Église, de telle façon que la religion soit le fondement et le couronnement de tout l'enseignement, à tous les degrés, non seulement élémentaire, mais moyen et supérieur. »

C'est qu'en effet la formation intégrale de la personne de l'enfant requiert une unité, une grande cohérence, qui ne peut (et ne doit) se faire qu'autour de la Vérité : une Vérité qui soit une, qui ne distingue pas deux pseudo-vérités soi-disant indépendantes : celle de la foi et celle de la raison ou de la science. Vouloir les séparer, c'est les détruire toutes les deux. Diviser la Vérité dans son enseignement : voilà ce qui, pour l'enfant ou l'adolescent, serait psychologiquement destructurant, moralement pervers et métaphysiquement faux.

Créer des écoles libres

Or force est de constater que pour mener à bien un tel programme, il n'est pas vraiment d'autre alternative que de créer des écoles libres, c'est-à-dire libres de donner à Dieu la première place, libres d'organiser sous son regard les programmes et des méthodes adaptées, libres de recruter leurs enseignants, libres d'organiser leur emploi du temps, bref, libres de choisir le meilleur pour leurs élèves. Quitte à renoncer à tout soutien financier de la part de l'État.

C'est pourquoi les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre apportent leur soutien à la création et à la pérennité de telles écoles, soit en accompagnant leurs fondateurs et enseignants, soit en assumant eux-mêmes la responsabilité de certaines d'entre elles. Ils apportent d'abord un soutien spirituel (aumônerie), pédagogique et humain (les prêtres s'efforcent d'être aussi disponibles et présents que possible), mais ils souhaitent apporter également une aide dans le domaine financier : d'où la création de la Fondation Kephas. Abrisée par la Fondation pour l'École, reconnue d'utilité publique, elle est habilitée à recevoir vos dons pour venir en aide à son réseau d'écoles libres (qui comporte déjà une vingtaine d'établissements scolaires, et qui ne demande qu'à s'agrandir), et à délivrer en retour des reçus fiscaux ouvrant droit à des réductions de différents impôts (IR, IFI, IS).

P.G. ■

Pour aider la Fondation : <https://www.fondationkephas.fr>